

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 191 créant une commission locale chargée d'examiner les propositions d'application des mesures transitoires prévues par l'article 51 du décret du 9 mai 1936.

n° 191

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mars 1941

Numéro JO
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro
31 mars 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 9 mai 1936 portant organisation générale des services des travaux publics et des mines des colonies et statut du personnel : Vu le radiogramme-circulaire n° 56 du 21 mars 1941 : Après l'accord de M. le colon commandant l'artillerie en Côte française des Somalis.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Il est créé une Commission locale chargée d'examiner les propositions d'application des mesures transitoires prévues par l'article 51 du décret du 9 mai 1936, susvisé. Art. 2.—Cette Commission, qui se réunira sur l'ordre de son président, est composée comme suit : M. Jourdain, administrateur en chef, inspecteur des affaires administratives, président; M. Verdun, ingénieur principal des T. P., chef du Service des T. P., membre; M. le chef d'escadron Manneton, membre. Art. 3.—Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS